



**Pierre-Edouard NOTÉRIS, Notaire
et
Véronique BONEHILL et Laurent WETS, Notaires associés**

Avenue Brugmann, 587, boîte 7
Uccle (1180 Bruxelles)
(Parking public en face de l'Etude)

Dossier traité par M^e BONEHILL

Titulaire : Le notaire Bonehill
e-mail : veronique.bonehill@wets-noteris.be
ligne directe : 02/340.79.38

**Rendez-vous au 3ième étage,
porte de gauche en sortant
de l'ascenseur**

V/réf. : VB/sb

TVA Association BE 0807.999.211

Le 16 avril 2015

CENTURY 21
Avenue Henri Conscience 41
1140 BRUXELLES

Messieurs,

Concerne : liquidation judiciaire CHRISTIAENS-DEROME.

J'ai été désignée par le Tribunal de Première Instance Francophone de Bruxelles, en date du 30 septembre 2014, aux fins de liquider l'indivision judiciaire existant entre :

. Monsieur CHRISTIAENS Richard Jean Patrick, né à Forest, le 6 février 1954, divorcé de madame DEROME Fabienne Maggy Régine, domicilié à Evere, square S. Hoedemaekers 22 (gsm : 0476/476.312).

. Madame DEROME Fabienne Maggy Régine, née à Saint Josse ten Noode, le 3 décembre 1962, divorcée de monsieur CHRISTIAENS Richard Jean Patrick, domiciliée à Evere, avenue du Renouveau 42 (gsm 0497/272.702).

Je joins, sous ce pli, le compte-rendu de la réunion tenue en mon étude.

Voudriez-vous prendre contact avec les deux parties aux fins de fixer une visite des lieux et me faire parvenir un projet de mise en vente ?

Dans l'attente de vous lire et vous en remerciant d'avance, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Association entre le Notaire Pierre-Edouard NOTÉRIS et la soc. civ. à forme de SPRL « Véronique BONEHILL et Laurent WETS, Notaires Associés » (RPM Bruxelles 0899.361.036) RPM Bruxelles et TVA BE 0807.999.211

Heures d'ouverture de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. (+32) (0)2.344.01.46 - Fax (+32) (0)2.344.18.11

BNP Paribas Fortis 210-0890943-50 - BIC GEBABEBB IBAN BE86 2100 8909 4350
ING 363-0689920-96 - BIC BBRUEBEBB IBAN BE65 3630 6899 2096

Compte-rendu de la réunion du 3 mars 2015

Jugement a été rendu par le Tribunal de Première Instance Francophone de Bruxelles en date du 30 septembre 2014 prononçant la sortie d'indivision judiciaire existant entre :

. Monsieur CHRISTIAENS Richard Jean Patrick, né à Forest, le 6 février 1954, divorcé de madame DEROME Fabienne Maggy Régine, domicilié à Evere, square S. Hoedemaekers 22.

. Madame DEROME Fabienne Maggy Régine, née à Saint Josse ten Noode, le 3 décembre 1962, divorcée de monsieur CHRISTIAENS Richard Jean Patrick, domiciliée à Evere, avenue du Renouveau 42.

Et désignant le notaire associée Véronique BONEHILL, à Uccle, pour la liquidation-partage suite à divorce.

Les ex-époux Christiaens-Derome étaient mariés sous le régime de la séparation des biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par le notaire Philippe Jacquet à Evere le 25 mai 1994 et ont acquis, chacun pour une moitié en pleine propriété, l'appartement du type G sis au 5^{ième} étage, dénommé G5 avec la cave n° 230 sis à Evere, square Servaes Hoedemaekers 15-24.

Monsieur Christiaens Richard et madame Derome Fabienne ont divorcé par consentement mutuel et le divorce a été transcrit dans les registres de la commune d'Evere le 15 janvier 2001 sous n° 11.

Le bien sis à Evere est occupé par monsieur Christiaens Richard. Il paie seul le remboursement hypothécaire à Argenta et les charges de copropriété. Ceci compense l'indemnité d'occupation qui pourrait être due par lui.

Les charges de copropriété s'élèvent à 735 €/trimestre.

Monsieur Christiaens et madame Derome paient les précomptes immobiliers moitié moitié.

Ils ont établi une convention le 3 mars 2004 indiquant qu'ils restaient en indivision pour le bien sis à Evere. Ils sont d'accord de vendre l'immeuble de gré à gré pour un prix de 180.000 €.

Le bien sera libre d'occupation dans les trois mois qui suivront la signature du compromis, sans indemnité à payer par monsieur Christiaens, que l'acte soit passé ou non.

Le notaire Bonehill interrogera Century 21, Cap Sud et Expertissimo pour confirmer ou infirmer la valeur donnée à cet immeuble, pour le mettre en vente sans exclusivité. Ces agences immobilières devront convoquer les deux parties ensemble pour la première visite.

Il n'existe pas de dossier d'intervention ultérieure.

Le bien sera vendu avec une cuisine non équipée, seulement les meubles de cuisine.

Le notaire associée Véronique Bonehill réclamera une provision de 500 € à chaque partie.